

COLERE DES POLICIERS : les principales mesures du plan de sécurité publique de Bernard Cazeneuve QU'EN PENSER ?



Le ministre de l'Intérieur s'est exprimé à l'issue d'une réunion du président de la République à l'Elysée avec les syndicats de police représentatifs décriés, depuis le début des manifestations, par les policiers en colère. La CFTC-POLICE reconnaît les efforts du Ministère mais aurait souhaité que les discussions abordent tous les sujets de mécontentement. Voici les principales mesures présentées, censées apaiser la colère :

- Une enveloppe de 250 millions d'€ permettant
 - o La dotation de nouvelles armes et un équipement renforcé
 - o La dotation de nouveaux véhicules et la rénovation de locaux
- Plus de personnel et du matériel adapté dans les quartiers les plus sensibles
 - o Systématisation des patrouilles à trois fonctionnaires dans les zones particulièrement difficiles
 - o Déploiement de tenues résistantes au feu et renforcement du vitrage des véhicules banalisés et sérigraphiés
- Décharger les policiers des "charges indues"
 - o Suspension dès que possible des gardes statiques devant les préfectures et les tribunaux
 - o Recentrage des missions des forces de l'ordre sur leur cœur de métier
- Davantage d'anonymat, notamment lors de certaines interventions
 - o Renforcement significatif des mesures d'anonymisation des policiers
 - o Autorisation de porter la cagoule dans certaines interventions difficiles
- L'outrage aux forces de l'ordre puni comme l'outrage à magistrat
- Les règles sur la légitime défense rediscutées

ET MAINTENANT ?

La CFTC-POLICE reconnaît que ces premières mesures représentent budgétairement un effort conséquent. Il faut toutefois un véritable plan Marshall pour suivre à long terme un véritable plan d'équipement immobilier et matériel permettant aux policiers de travailler dans des conditions de sécurité optimales.

La CFTC-POLICE précise qu'une suspension des gardes statiques ne signifie pour autant pas qu'elles n'existeront plus. La CFTC-POLICE affirme depuis des années que le décloisonnement de certaines missions de police (gardes statiques ...) doit se porter vers des organismes privés, permettant véritablement le redéploiement des effectifs sur leur cœur de métier. C'est le moment.

La CFTC-POLICE se félicite des mesures prises sur l'anonymisation des policiers et sur l'outrage aux forces de police. La CFTC-POLICE attend désormais qu'un véritable dialogue s'instaure avec la justice pour que les règles sur la légitime défense soient réellement adaptées à la profonde métamorphose de la société actuelle. Les policiers ne demandent nullement un permis de tuer mais la possibilité de se défendre face à des attaques ultra-violentes.

ET APRES ?

La CFTC-POLICE déplore avec force que n'aient nullement été abordés les problèmes sur la clarification des avancements et des mutations, les disparités sur les primes et les pressions hiérarchiques parfois lourdes de conséquence qui pèsent sur les personnels. Autant de points qui risquent de ne pas ramener à de bons sentiments nombre de policiers de terrain !

Retrouvez l'intervention de la CFTC-POLICE à l'adresse suivante :
<https://www.youtube.com/watch?v=xqN8aiKB8OE>

